

La colonne auxiliaire de transport de Neuchâtel

Autor(en): **Blaser, Fritz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **23 (1915)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

automobiles qui existent en nombre suffisant, comme on a pu le constater.

Reste à transformer ces autos en voitures pour le transport de malades. On peut prévoir que l'armée aura à payer la location, les frais de démontage et plus tard ceux du remontage de la carrosserie. Il serait l'affaire de la Croix-Rouge de se procurer un cadre qui puisse s'adapter au châssis. On a pensé pour cela à la « Croix de Bâle » qui permet la suspension de 4 brancards et qui peut aussi être adaptée à n'importe quel char à pont. Ce cadre coûte, d'après *Das Rote Kreuz*, environ 500 fr. Chaque lazaret de campagne aurait besoin

C'est le major Roulet, chef de l'établissement sanitaire du service des étapes à Soleure, qui a dirigé les essais qu'on a faits en Suisse. Le 19 décembre 1914, le colonel Bohny, médecin en chef de la Croix-Rouge, a inspecté les automobiles transformées. Les membres de la Direction de la Croix-Rouge avaient été invités à assister à cette inspection. L'impression générale est que la transformation peut être exécutée assez facilement. Pendant une course le long de la vallée et ensuite vers les hauteurs du Jura, un des invités voulait se rendre compte de ce que ressent un blessé qui est transporté couché:



(Reymond)

Transport de blessés sur des chemins vicinaux, entre Olten et Soleure.

(C'est dans la dernière auto qu'un des membres de la direction, L^{ie}-col. de M., s'est endormi pendant le transport.)

de 12 autos à « Croix de Bâle », et en plus de 30 autos ordinaires avec de la place pour 5 blessés assis ou à demi couchés.

le résultat fut qu'il s'endormit comme dans un *sleeping-car*.

W. B.

La colonne auxiliaire de transport de Neuchâtel

La partie du rapport annuel de la Société des samaritains de Neuchâtel qui traite de la colonne de transport est si importante que nous

le donnons en entier. On aime le plus les enfants qui se font attendre; puisse-t-il en être autant de cette colonne! La revue *Das Rote Kreuz* de jan-

vier 1915 constate que c'est la 1^{re} colonne de la Suisse romande et lui envoie ses meilleurs vœux.

IV. B.

Une affaire qui occupe déjà depuis bien des années notre société, a trouvé actuellement une solution: nous voulons parler de la fameuse colonne auxiliaire de transport de la Croix-Rouge suisse. Notre dévoué ancien président, M. Bertrand, a déjà, dans une séance du comité du 2 avril 1912, fait lever le lièvre.

Le 7 septembre 1912, M. Bertrand reprend son plaidoyer et demande avec énergie que la colonne se fonde dans un délai rapproché. A cette demande, M. le D^r de Marval conseille, pour différentes causes, de renvoyer cette question à quelques mois.

Lors de l'assemblée générale du 22 janvier 1913, votre serviteur demandait ce qui était advenu de la colonne auxiliaire, et le comité était alors chargé par vous de poursuivre les pourparlers engagés. Pendant toute l'année 1913, aucune avance n'est constatée, car, ce qui nous retient, ce sont les frais importants qu'entraîne une colonne de transport, et M. le D^r de Marval conseille de prendre patience jusqu'à ce que la subvention fédérale qui est à l'ordre du jour soit définitivement accordée.

Votre comité actuel, dans sa séance du 20 janvier 1914, décide de lancer une convocation par l'entremise du bulletin des samaritains.

M. le D^r de Marval, à l'assemblée extraordinaire du 2 février 1914, donne tous les renseignements nécessaires, et nous réussissons à couvrir une liste de 23 signatures. Le 9 février, le comité écrivait à la section de la Croix-Rouge du district, pour l'aviser qu'une colonne était prête à être mise à sa disposition. Entre temps, les statuts de la Croix-Rouge suisse, concernant les colonnes auxiliaires, sont à l'étude, et, en séance du 1^{er} mai, M. le

D^r de Marval nous avise que lesdits statuts ne seront définitivement adoptés qu'en juillet. Il est alors envoyé, à tous les signataires de la liste d'adhésions, une circulaire de la section de la Croix-Rouge de Neuchâtel, pour les prier de patienter encore.

Nous commençons à la trouver mauvaise, car patienter est un beau mot, mais il ne faut pas en abuser. Après mûres discussions, votre comité se décide cependant à attendre encore, car il y va de notre intérêt de ne pas trop brusquer les affaires, M. le D^r de Marval nous ayant promis à ce sujet une conférence à l'occasion de la journée des moniteurs du 6 septembre.

Si nous avions pu prévoir la déclaration de guerre, il va sans dire que la pression aurait été plus vigoureuse de notre côté, mais, qui aurait prévu?

Lors de notre exercice au Grütli, nous avons eu l'occasion de vous rappeler à quoi en était cette affaire, et il fut alors décidé que, contre tout, nous allions examiner la question d'un groupe de transports. Le 23 octobre 1914, nous avons l'occasion de présenter notre requête à M. le D^r de Marval qui, après de longs pourparlers, est d'accord que nous organisions le groupe en question qui deviendra, après quelques exercices, le pilier de la colonne.

En assemblée du 29 octobre, nous vous avons donné connaissance des prescriptions réglementaires des colonnes auxiliaires de transport et vous décidâtes alors des exercices qui auraient lieu chaque semaine, au collège de la Maladière. Grâce à la bonne volonté de M. le D^r Schinz et à son dévouement tout désintéressé, ces exercices, menés militairement, furent pour tous les participants d'une grande utilité. Nous regrettons seulement qu'un plus grand nombre de samaritains n'y ait pas pris part.

En suite de la nouvelle demande qui fut faite à la section de la Croix-Rouge, celle-ci eut sans retard une assemblée de son comité. M. le D^r de Marval, qui à cette occasion s'est dépensé sans compter, nous charge de vous aviser que la colonne de transport est, à l'heure actuelle, admise par les autorités militaires compétentes. Les frais seront pour $\frac{3}{4}$ supportés par la section de la Croix-Rouge du district de Neuchâtel et pour $\frac{1}{4}$ par la section du district de Boudry. Le budget pour 1915 a été fixé à 600 francs.

Pour ce qui concerne l'uniforme, nous devons attendre la nouvelle tenue qui sortira au printemps courant. L'uniforme sera en gris-vert avec tunique à poches sur le devant et col rabattu, le passe-poil sera bleu et la casquette à visière plate.

Enfin, c'est avec un gros soupir de soulagement que nous avons le plaisir de vous annoncer ce résultat. Tous les samaritains déçus, lors de la mobilisation au mois d'août, seront cette fois certains, s'ils font partie de la colonne, qu'ils ne seront pas laissés de côté.

M. le D^r capitaine Schinz, qui est chargé du commandement de notre colonne, nous avisera prochainement pour la reprise des exercices interrompus pendant les fêtes de fin d'année. Ce qui sera fait par la suite n'est plus de notre compétence ni dans notre rôle, car le travail de votre comité est terminé. Le commandant de la colonne aura seul le droit des décisions qui seront prises à l'avenir.

FRITZ BLASER,

Président de la section de Neuchâtel.

La Société française de secours aux blessés militaires (Croix-Rouge française) depuis le début de la guerre

Le 4 décembre 1914 s'est ouvert à Clermont-sur-Oise le nouvel hôpital de 150 lits que la Société française de secours aux blessés militaires vient de créer, à la demande du Service de santé militaire, pour les contagieux.

Cette formation porte à 771 le nombre des hôpitaux auxiliaires dont la Société assure actuellement le fonctionnement. Dans quelques jours ce chiffre s'accroîtra de deux nouvelles unités; l'hôpital offert par la Société au Roi des Belges, hôpital appelé « Hôpital Elisabeth » du nom de la gracieuse souveraine qui a daigné accepter d'en être la marraine, et le « Mont des Oiseaux », transformé en hôpital auxiliaire pour les officiers blessés.

A côté de ces 771 hôpitaux, il convient de faire figurer 93 postes de secours,

établis dans le 6^e et plus particulièrement dans le 20^e corps, qui, une fois la guerre déclarée, se sont transformés sous la pression des événements en autant de petites formations sanitaires. Au cours des combats, les ambulances divisionnaires ont trouvé là des lits préparés à l'avance, du linge de rechange, des sections de brancardiers, des soins souvent éclairés, toujours empressés et ingénieux, donnés par la population féminine de la frontière, formée dès le temps de paix à cette mission d'assistance et qui, la guerre venue, s'est levée avec un même élan de charité; en un mot « tous les avantages, toute la supériorité de l'organisation sur le désordre de l'improvisation ».

On peut évaluer à 1500 les lits créés par ces 93 postes de secours et à près